



Changer statut auto entreprise afin d'éviter d'être radiée.

Par **Tinase**, le **05/09/2023** à **16:46**

Bonjour,

J'ai créé une auto entreprise le 01 Octobre 2021. Je n'ai pas réalisé de chiffre d'affaire pendant cette période et je perçois à 100% mes droits ARE.

Je crains que l'auto entreprise soit radiée le 01 Octobre 2023. Je voudrais donc changer son statut et maintenir à 100% mes droits ARE.

1- Ma question concerne le passage du statut auto entreprise vers un autre statut en gardant la même entreprise : quel est le statut juridique facile à mettre en place pour éviter sa radiation et maintenir mes droits ARE à 100% ?

Je vous remercie d'avance:)

Cordialement,

Tina